



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIGNÉ**

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

L'An deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de Madame Karine MULLET, Maire.

Etaient présents :

Mmes : GAUTIER C., LEPOURREAU É., MARTIN J., MULLET K., SIF A. et VINETTE F.

et

Mrs : AINÉ J-L., BAZILLE D., BODEREAU P., JODEAU S., JUILLET J., REYMOND V. et THEBAULT C.

Etaient excusés :

Mmes BASTARD S., FOURMOND C. (pouvoir à REYMOND V.), HATTRY V. et GIRET D.

Mrs CHAMPION S. (pouvoir à MULLET K.) et LEMAIRE C.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mr THEBAULT Charles

1- Attribution du marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel

Madame la Maire rappelle que la commune d'Aigné n'a pas adhéré au marché de fourniture de gaz proposé par l'UGAP pour la période du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2028. En conséquence, la collectivité a procédé, par ses propres moyens, à la mise en concurrence d'un fournisseur de gaz naturel, dans le respect du Code de la commande publique. Un marché a donc été publié le 29 mai 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 24 juin 2025 à 12h.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 24 juin 2025 à 18h30 pour procéder à l'ouverture des plis puis à leur analyse.

Une seule offre a été reçue pour laquelle les pièces transmises sont conformes aux éléments attendus.

Cette dernière est présentée aux membres de l'assemblée avec un prix du kWh proposé à 0.03836€ HT sur la durée du contrat. Il est rappelé que le contrat actuel fixe le coût du kWh à 0.05681€ HT.

Compte tenu de ces éléments le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **attribuer le marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel à la société ENGIE pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2028.**
- **autoriser Madame la Maire à signer les pièces nécessaires à la passation du marché.**

2- Espace Intercommunal des Rives de l'Antonnière : subvention 2025

Madame la Maire rappelle que, pour donner suite à la modification des statuts du SIVOM de l'Antonnière, il revient désormais aux trois communes membres de ce dernier de verser la subvention nécessaire au fonctionnement de l'Espace Intercommunal des Rives de l'Antonnière (EIRA). Les modalités de financement des communes d'Aigné, La Milesse et Saint-Saturnin pour la mise en œuvre du projet social porté par l'Association EIRA sont précisées dans la convention d'objectifs et de financement signée avec cette dernière.

Il est précisé que le SIVOM de l'Antonnière a déjà versé la somme de 55 000€ au titre du 1er trimestre 2025 sur un montant total de subvention 2025 de 253 750€ réparti comme suit :

- 220 000€ pour soutenir les activités de l'EIRA
- 33 750€ pour couvrir les charges locatives désormais refacturées par les communes.

Le coût total restant à verser par les communes pour l'année 2025 est donc de 198 750€.

Il est rappelé que la répartition de la subvention globale entre les communes s'effectue selon les critères suivants :

- nombre d'enfant de la commune qui utilise l'ALSH,
- nombre d'habitant pour la part activité jeunesse et pilotage.

Pour la commune d'Aigné, le montant de la subvention à verser à l'EIRA au titre de l'année 2025 est de 44 145.09€. Ce dernier sera appelé sur les 3 prochains trimestres pour un montant de 14 715.03€.

Compte tenu de ces éléments le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **valider le versement d'une subvention trimestrielle de 14 715.03€ à l'EIRA représentant un montant global au titre de l'année 2025 de 44 145.09€.**
- **autoriser Madame la Maire à procéder au mandatement trimestriel à réception de l'appel adressé par l'EIRA.**

3- Questions diverses

Schéma de mutualisation 2024-2026 – Désignation des représentants au sein des réseaux de coopération

Madame la Maire rappelle que le 06 février dernier, le Conseil communautaire Le Mans Métropole a adopté le schéma de coopération et de mutualisation 2024-2026. Ce dernier comprend 24 actions, dont 13 de coopération et 11 de mutualisation.

Parmi ces actions de coopération, 7 consistent en la création de réseaux thématiques dont :

- C.1 - Le réseau "Le Mans Métropole Sport" qui est déjà lancé,
- C.4 - L'instance adossée au CISPD qui sera mise en place ultérieurement, une fois le CISPD installé.

Ainsi, 5 réseaux thématiques sont à instaurer :

- C.2 - Instauration d'un réseau des techniciens de l'Action sociale,
- C.5 - Instauration d'un réseau des professionnels des secteurs Petite enfance et Jeunesse,
- C.6 - Instauration d'un réseau technique dédié aux marchés publics,
- C.7 - Instauration d'un réseau technique dédié aux subventions,

- C.8 - Instauration d'un réseau des techniciens de la Culture.

Afin de constituer ces réseaux thématiques, il est proposé aux communes membres de Le Mans Métropole de désigner des représentants (élus ou agents) pour siéger au sein de ces instances.

Compte tenu de ces éléments le Conseil municipal désigne les personnes suivantes :

C.1 – Réseau « Le Mans Sport » - Sébastien JODEAU

C.2 – Réseau technique Action Social – Patricia LETENDARD

C.5 – Réseau mixte secteurs Petite enfance et Jeunesse – Karine MULLET

C.6 - Réseau technique Marchés publics – Céline JALLOT

C.7 – Réseau technique Subventions – Céline JALLOT

C.8 – Réseau technique Culture – Annie SIF

Organisation du service administratif durant la période estivale

Les membres sont informés qu'un agent mis à disposition par le Centre de Gestion de la Sarthe arrive en fin de contrat. Ce dernier est venu renforcer le service administratif suite au mi-temps thérapeutique d'un agent. Il avait pour mission d'assurer les fonctions d'accueil sur les horaires d'ouverture de la mairie.

Pour la période du 07 juillet au 29 août, en raison des vacances scolaires, il est proposé de ne pas renouveler cette mise à disposition et de modifier les horaires d'ouverture au public sur cette période comme suit :

- Lundi et jeudi : 8h30 – 12h30
- Mardi et vendredi : 14h – 18h
- Samedi 02 août : 9h à 12h (uniquement sur rendez-vous)

Le prochain Conseil municipal est fixé au mardi 08 juillet à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance,
Vincent REYMOND

Madame la Maire,
Karine MULLET